

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 28 février 2019 à 20 h 30

Sont présents : Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Blandine GROS, Françoise MARIZY, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Laurent CAGNE, Rémi BOURGUIGNON, Gaëtan MOISSON

Sont excusés : Pascale LAURAIN, Marcel DUFOUR, Catherine MARTIN, Claudia GENIEUX, Norbert LAMBEY, Mickaël ARANDA

Sont absents : Alexandre CRETIAUX, Régis BIDAULT

Secrétaire de séance : Patrice CALVEZ

Pascale LAURAIN a donné pouvoir à Sylvie GAY.
Catherine MARTIN a donné pouvoir à Françoise Marizy

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2019 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2019 est approuvé à 13 voix pour.

- **Comptes administratifs 2018 :**

Avant de laisser la parole à M. Calvez qui détaillera les trois budgets, Mme le Maire présente le résultat global.

	Excédent	Déficit
Budget principal	1 304 934.55 €	
Budget assainissement	87 492,43 €	
Budget Bois des Rampes	70 620,16 €	
Budget CCAS	14 736,60 €	
Résultat Global	1 477 783.74 €	

- **Budget principal**

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	1 415 023.59 €
Recettes de fonctionnement	1 967 509.49 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	552 485.90 €
Excédent de fonctionnement de l'année antérieure	1 665 073.01 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice	2 217 558.91 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	1 467 078.24 €
Recettes d'investissement	666 994.78 €
Déficit d'investissement de l'exercice	-800 083.46 €
Déficit d'investissement de l'année antérieure	-112 540.90 €
Déficit d'investissement en fin d'exercice	-912 624.36 €

Excédent total en fin d'exercice	1 304 934.55 €
Reste à réaliser	0 €
Résultat global budget principal	1 304 934.55 €

- Budget annexe assainissement**Section d'exploitation :**

Dépenses d'exploitation	115 279.32 €
Recettes d'exploitation	119 155.88 €
Excédent d'exploitation de l'exercice	3 876.56 €
Excédent d'exploitation de l'année antérieure	355 568.93 €
Excédent d'exploitation en fin d'exercice	359 445.49 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	433 879.76 €
Recettes d'investissement	89 806.36 €
Déficit d'investissement de l'exercice	-344 073.40 €
Excédent d'investissement de l'année antérieure	72 120.34 €
Déficit d'investissement en fin d'exercice	-271 953.06 €

Excédent total en fin d'exercice	87 492.43 €
Reste à réaliser	0 €
Résultat global budget principal	87 492.43 €

- Budget Bois des Rampes**Section d'exploitation :**

Dépenses d'exploitation	7 351.48 €
Recettes d'exploitation	13 800.00 €
Excédent d'exploitation de l'exercice	6 448.52 €
Excédent d'exploitation de l'année antérieure	49 468.70 €
Excédent d'exploitation en fin d'exercice	55 917.22 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	7 351.48 €
Excédent d'investissement de l'exercice	7 351.48 €

Excédent d'investissement de l'année antérieure	7 351.48 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	14 702.94 €

Excédent total en fin d'exercice	70 620.16 €
Reste à réaliser	0
Résultat global budget principal	70 620.16 €

Mme le Maire quitte la salle et M. Vieux fait procéder au vote des trois budgets.

Les trois comptes administratifs sont approuvés à 12 voix pour et 1 abstention.

- **Comptes de gestion 2018 :**

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par Mme la trésorière à la clôture de l'exercice, elle certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme le Maire soumet alors au vote les comptes de gestion.

Les trois comptes de gestion sont approuvés à 12 voix pour et 1 abstention.

- **Affectation des résultats 2018 :**

- **Budget principal**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	552 485.90 €
• Un excédent reporté de	1 665 073.01 €
• Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	2 217 558.91 €
• Un déficit d'investissement de	912 624.36 €
• Des restes à réaliser	0.00 €
• Soit un besoin de financement de	912 624.36 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 Excédent 2 217 558.91 €

Affectation complémentaire en réserve (Compte 1068) pour 912 624.36 €

Le report en fonctionnement du solde, soit 1 304 934.55 € (compte 002)

Une affectation en compte 001 pour le déficit d'investissement de 912 624.36 €.

La délibération est adoptée à 12 voix pour et 1 abstention.

- **Budget annexe Assainissement**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	3 876.56 €
• Un excédent reporté de	355 568.93 €
• Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	359 445.49 €
• Un déficit d'investissement de	271 953.06 €
• Des restes à réaliser	0.00 €
• Soit un excédent de financement de	87 492.43 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 Excédent 359 445.49 €

Affectation complémentaire en réserve (Compte 1068) pour 271 953.06 €

Le report en fonctionnement du solde, soit 87 492.43 € (compte 002)

Une affectation en compte 001 pour le déficit d'investissement de 271 953.06 €.

La délibération est adoptée à 12 voix pour et 1 abstention.

- **Budget annexe Bois des Rampes**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	6 448.52 €
• Un excédent reporté de	49 468.70 €
• Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	55 917.22 €
• Un excédent d'investissement de	14 702.94 €
• Des restes à réaliser	0.00 €
• Soit un excédent de financement de	14 702.94 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 Excédent 55 917.22 €

Affectation complémentaire en réserve (Compte 1068) pour 0 €

Le report en fonctionnement du solde, soit 55 917.22 € (compte 002)

Une affectation en compte 001 pour l'excédent d'investissement de 14 702.94 €.

La délibération est adoptée à 12 voix pour et 1 abstention.

- **Liaison douce entre l'étang Titard et le chemin de Layer :**

Mme le Maire rappelle que le mois dernier nous avons délibéré pour une demande de subvention au titre de la DETR et des amendes de police auprès du département, cette fois nous complétons afin de demander une subvention auprès de la région au titre du programme FEADER.

Mme le Maire rappelle le cout prévisionnel de l'opération :

HT 53 000 €

TVA 10 600 €

TTC 63 600 €

Le marché est en ligne depuis le 22 février et ce jusqu'au 18 mars pour cette opération.

Le conseil autorise Mme le Maire à demander une subvention à la région au titre du programme FEADER.

- **Loyers des logements communaux :**

Mme le Maire rappelle que les logements communaux seront bientôt disponibles à la location, il faut donc en fixer le montant des loyers.

Au-dessus du bâtiment « école primaire » 8 logements réhabilités et donc 8 logements libres à la location

Au-dessus du « bâtiment cantine » 4 logements rénovés dont 1 à la location.

La commission finance qui s'est réunie le 25 février propose d'appliquer le prix plafond de 5,18 € le m².

Ce montant de loyer est hors charges locatives individuelles (eau, gaz, électricité) et les charges des parties communes, les entretiens de chaudière seront à régler en plus (provision + régularisation annuelle)

Le conseil valide le tarif de 5.18 € le mètre carré pour les logements communaux.

- **Assurance « auto-mission » des élus et des agents :**

Un contrat d'assurance a été proposé par Groupama pour assurer les véhicules personnels des agents et des élus lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre de mission professionnelle.

Compte tenu de la configuration de la commune (entre 1 500 et 10 000 habitants) la cotisation annuelle proposée serait de 545 € TTC.

La commission finance est favorable.

Le conseil valide l'adhésion à ce contrat d'assurance

- **Convention RASED :**

Convention relative aux frais de fonctionnement du RASED (réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) du secteur de Saint Germain du Bois.

La psychologue scolaire est basée à Saint Germain du Bois, mais son secteur d'intervention est composé des collectivités suivantes : Devrouze, Diconne, Villegaudin, Serrigny en Bresse, Saint Didier en Bresse, Saint Martin en Bresse, Guerfand, Montcoy, Allériot, Bey, Damerey, Saint Maurice en Rivière, Serley, Bouhans, Montjay, Le Planois, Saint germain du Bois et la Communauté de communes de Bresse Nord Intercom de Pierre de Bresse.

Dans un objectif de fonctionnalité, il est proposé que les participations du secteur soient centralisées par la communauté de Pierre de Bresse (compétence scolaire) qui établira un budget prévisionnel de fonctionnement réparti entre chaque collectivité concernée sur la base des effectifs communiqués par l'inspecteur de l'Education Nationale.

En vertu du code de l'éducation nationale (article 212-4) le coût du matériel pédagogique spécifique relève des communes.

A l'heure actuelle la psychologue scolaire ne peut plus intervenir car son matériel est obsolète.

Le conseil valide la signature de cette convention

- **Transmission électronique des actes :**

La dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité est en place depuis le 11 mars 2015.

Aujourd'hui il convient de se prononcer sur l'avenant n°1 qui a pour objet de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la collectivité transmis par voie électronique au Représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer cette convention

- **Approbation du DCRIM :**

Approbation du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Le DICRIM est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Saint Germain du Bois est en risque 2 de sismicité.

Ce document a été établi avec la collaboration des services de la Préfecture, il est obligatoire et sera affiché, mis en ligne sur le site internet de la commune.

Il a également été validé par la DDT.

Le conseil approuve ce document

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission tourisme :**

Le compte-rendu de la commission tourisme du 11 février 2019 est présenté au conseil :

- Les travaux réalisés en 2018
- Marchés estivaux 2018 et 2019
- Création de 3 circuits de cyclotourisme
- Fréquentation du camping et des HLL
- Liste des travaux à prévoir en 2019
- Bilan financier 2018

- **Commission finances**

Le compte-rendu de la commission du 25 février 2019 est présenté au conseil :

- Comptes administratifs 2018
- Loyers des logements communaux
- Assurance « auto-mission »

- **Informations diverses :**

- Un administré a envoyé un courrier à la mairie concernant une parcelle de 6m² qu'il souhaite donner à la commune.

Après discussion (sauf 1 abstention), les conseillers présents pensent que ce terrain n'est pas utile à la commune mais acceptent ce don si cet administré prend en charge tous les frais (notaire, bornage, ...)

- Les rambardes à l'école maternelle ont été installées. Les barrières le seront semaine 10.
- Dans la cour de l'école primaire, des réparations ont eu lieu pour l'évacuation des eaux de pluie.
- Inauguration du terrain multisport et de la salle de musculation le samedi 2 mars
- Information des parents d'élèves concernant la fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée prochaine.
- La commune a reçu le 4^{ème} prix pour les décorations de Noël
- Rappel : foire du renouveau le 17 mars
- Rappel : cérémonie du 19 mars

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 28/03/2019 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 15.